

Lettre aux promoteurs de la santé

Par Jean Martin, médecin de santé publique et bio-éthicien

Je me suis engagé en santé publique il y a un demi-siècle. Aujourd'hui, le constat n'est pas aussi réjouissant que je le rêvais. Je ne parle pas des «merveilles» actuelles en termes de réanimation, oncologie, transplantation, orthopédie, mais de ces problématiques massivement influencées par la société et vis-à-vis desquelles nous ne pouvons pas en rester à un attentisme délicat. Ne croyez pas que je sois un héritier dogmatique d'hygiénistes moralisants, de ceux qui voudraient faire la santé et le bonheur des autres contre leur gré. Je n'ai pas de problème avec une société imparfaite mais suis sûr que nous devons être meilleurs dans plusieurs directions.

Les progrès. Certaines avancées ont été grandes par rapport à il y a un demi-siècle. Ainsi dans l'accueil à des modes de vie différents, au premier chef l'homosexualité. Progrès aussi dans le respect dû à la femme, malgré l'impunité dont ont si longtemps tiré profit des prédateurs, dans des mondes divers comme le spectacle, la politique, dans l'entreprise aussi et parfois dans les soins. Mais il y a des progrès. La même chose est vraie en termes d'éducation sexuelle et de planning familial qui ont assuré le remarquable déclin des interruptions de grossesse. Dans la sécurité routière, de grands bénéfices ont été obtenus par des mesures non-médicales : ceinture, limites de vitesse, contrôle de l'alcoolémie, amélioration du réseau.

Les déficits. Quant à nos insuffisances : un grand secteur où nous ne jouons pas notre rôle de promoteurs de la santé de la collectivité est celui des addictions, «maladies de civilisation» majeures. Nous sommes lents à admettre, comme le demande depuis des années la Commission fédérale concernée, que toutes les substances qui peuvent mener à la dépendance soient traitées selon des principes semblables. Certes, il est normal de tenir compte d'habitudes culturelles, mais il ne faudrait pas le faire contre toute raison. Ainsi : ne pas autoriser la consommation d'alcool dans les restoroutes tombe sous le sens, or le Parlement fédéral trouve bon de la réintroduire. Exemple mineur peut-être, mais les professionnels de la santé se sont-ils fait entendre ? Le Parlement a aussi renvoyé un projet de loi sur les produits du tabac, pourtant un «minimum» du point de vue santé publique, au motif de ne pas brider l'hyper-liberté de se faire du mal. En réalité, sur ce point, une majorité des députés s'est simplement couchée devant les lobbys du tabac. Autre sujet à l'agenda législatif : la loi sur les jeux d'argent où, là aussi, il faudrait encadrer mieux pour éviter la déchéance de qui, ayant perdu la maîtrise de ses choix, ruine lui-même et les siens. Une fois encore, j'accepte un monde imparfait mais qu'on ne pousse pas trop les gens à leur perte.

Les lois. On sait combien l'excès de poids est une grave épidémie. Il importerait entre autres de prendre des mesures, et plus précisément des mesures législatives, pour diminuer les stimuli, voire les contraintes, à consommer du sucre, encore et encore. Ces mesures pourraient par exemple limiter le « dosage » des boissons et aliments sucrés. Bien évidemment, des modalités de ce type valent aussi pour l'accessibilité et la teneur des boissons alcooliques.

Me dira-t-on que les médecins, soignants et professionnels du domaine social largement considéré n'ont pas vocation à être des empêcheurs de consommer en rond ? Tout de même, la santé et le mieux-être des gens, c'est notre affaire ! Nous devons être plus attentifs et réactifs, nous mobiliser vigoureusement chaque fois que c'est justifié.